

Formation ADR 1.3

transport de marchandises dangereuses par route

Obligation de formation au chapitre 1.3 de l'ADR

OBJECTIFS

- Connaître les dangers présentés par les marchandises dangereuses
- Maîtriser les informations les exigences réglementaires
- Appliquer correctement les réglementations
- Développer un esprit de sécurité et de prévention

DUREE

- 2 JOURS – 14 heures

PUBLIC CONCERNE

- Encadrement, maîtrise, personnels logistiques, commerciaux et administratifs
- Organismes ayant à orienter, décider ou contrôler le respect et l'application de la réglementation du transport des marchandises dangereuses

PRE REQUIS

- Pas de pré-requis

MOYENS PEDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

- Animation par des experts assurant au quotidien des missions techniques auprès des entreprises, formés et qualifiés avec un suivi d'actualisation rigoureuse
- Présentation multimédia
- Support de cours
- Exercices d'application
- Ouvrage réglementaire ADR

VALIDATION DES ACQUIS

- Test de connaissance de fin de formation

CONTENU

- Origine, nature et familles de produits
- Comportement des matières
- Le danger d'inflammabilité
- Les dangers de l'électricité dynamique et statique
- Les dangers des produits chimiques et des gaz
- Généralités sur la réglementation du transport des MD
- ADR et arrêté français
- Le tableau A de l'ADR
- Classement des matières, codification des dangers et des matières
- Conditionnement et emballages
- Marquage et étiquetage des emballages
- Les exemptions
- Les véhicules citernes et leur agrément
- L'équipement des véhicules
- Répartition des responsabilités
- Entreprises d'accueil et protocole de sécurité
- Risques liés au chargement des citernes
- Le chargement des colis
- Equipements de protection individuels
- Documents de bord
- Les documents non ADR
- Signalisation des véhicules
- Circulation et stationnement
- L'accès aux tunnels
- Les formations
- Notions de sureté
- Le lavage intérieur des citernes
- Les déchets

Temps : environ 30 minutes par module